

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 28 (1890)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Les buvettes officielles : au Palais de justice, à la Chambre des pairs et au Corps législatif. - Projet de buvette pour notre Grand Conseil. - Les cafés Bize et Hurny. - La municipalité de Mollondins se fait pintier

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191694>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### Les buvettes officielles.

Au Palais de Justice, à la Chambre des pairs et au Corps législatif. — Projet de buvette pour notre Grand Conseil. — Les cafés Bize et Hurny. — La municipalité de Mollondins se fait pintier.

La buvette officielle est aussi vieille que les institutions judiciaires et législatives ; partout où il y a eu des juges, les députés en fonctions, des assemblées délibérantes, il y a eu buvette dans le voisinage de la salle des séances. Sous l'ancienne monarchie, en France, il y avait, près du Palais de Justice, un cabaret où les membres de la cour et les avocats déjeunaient et prenaient des rafraîchissements. On fait même remonter l'existence de la buvette au moyen-âge, où son utilité semblait se justifier par le fait qu'à cette époque les juges se réunissaient de grand matin et siégeaient souvent jusqu'au soir sans désespérer.

Un arrêté de 1524 rendu par la chambre des enquêtes du parlement de Paris, avait décidé qu'à cette chambre il y aurait du pain et du vin ; et il est probable que les buvettes donnèrent lieu à des abus, car on trouve cette épigramme sous la plume d'un poète du temps :

Thémis inspire, à la buvette,  
 Aux magistrats la plus droite équité,  
 A l'audience, on vous répète  
 Plus d'un arrêt que Bacchus a dicté.

Aucun document ne prouve que ces sortes d'établissements aient existé à Rome ou à Athènes. Les causes s'y plaidaient en plein vent, au forum, et ce n'est certainement pas à la buvette que Démosthène et Cicéron allaient chercher les rafraîchissements nécessaires à la réparation de leurs forces épuisées dans les luttes oratoires.

Il y a longtemps que la buvette a disparu du temple de Thémis à Paris et dans la province ; l'usage ne s'en est conservé que dans les assemblées législatives, et surtout après la révolution de Juillet 1830, car sous la Restauration les députés n'avaient à leur disposition qu'une carafe d'eau flanquée d'une soucoupe destinée au morceau de sucre. Encore le verre d'eau sucrée ne devait-il humecter que le gosier des orateurs qui parlaient à la tribune.

Sous Louis-Philippe, les choses se firent plus confortablement ; la buvette

de la chambre des députés consistait en une petite pièce de six mètres de long sur cinq de large, coupée en deux par une table. Là, les gens en livrée de la chambre servaient à ses membres les rafraîchissements et les comestibles nécessaires. Il y avait des sirops de toute espèce, du bouillon, des petits pains très appétissants, et du lait. En outre, la buvette tenait en réserve quelques bouteilles de vin de Bordeaux et de Bourgogne ; le premier, passablement anodin, était sans doute destiné aux membres du juste milieu ; l'autre, plus généreux, devait être accaparé par la Montagne.

A la chambre des pairs, la buvette avait une apparence et surtout un fond plus aristocratique : l'ordinaire des nobles membres se composait de volailles froides, de pâtés de foie gras et de vins fins.

La buvette du corps législatif prit une notable extension après la révolution de février 1848. On y déjeunait, dit-on, on y dînait aux frais de la République. Cela allait si loin qu'on fut obligé, par mesure d'économie, de transformer la buvette en un restaurant libre où chacun devait payer son écot.

Aujourd'hui, la buvette du corps législatif est entretenue aux frais des députés, par une cotisation de cinq francs par mois, prélevée sur leur indemnité. Ils sont 576 ; cela fait donc à peu près 2,900 francs de cotisation mensuelle, soit pour les huit mois sur douze que donnent en général les séances de la Chambre, un peu plus de 23,000 francs. Si au bout de l'année cette somme n'est pas entièrement employée, le solde en caisse est distribué aux pauvres.

Malgré les abus auxquels ces buvettes ont donné lieu, si l'on songe à toute la peine que les députés se donnent, aux innombrables paroles qu'ils prononcent, soit à la tribune, soit dans les couloirs ou ailleurs, aux interminables rapports qu'ils lisent ou qu'ils écoutent, aux discussions passionnées auxquelles ils se livrent, et enfin à l'atmosphère ordinairement étouffante de la salle des séances, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'en fait de rafraîchissements ils sont encore bien modestes.

Il est évident qu'il y a des exceptions et que quelques-uns dépassent de beaucoup la moyenne ; mais on constate aussi que certaines éloquences ne se font jour qu'après de longs entretiens avec la bouteille.

Ces choses-là se voient, du reste, un peu partout ; l'*Estafette*, de Paris, racontait il y a quelque temps qu'en Angleterre, par exemple, il n'a jamais été rare de voir de dignes membres des Communes entrer en séance absolument... gris. Pitt, lui-même, assure-t-on, arriva un jour à son banc, très peu solide sur ses jambes, avec un de ses collègues dans le même état, l'un soutenant l'autre.

— Dites donc, Pitt, dit tout à coup ce collègue, comment cela se fait-il ?... Je ne vois pas le président !...

— Vous ne voyez pas le président ? demanda le grand homme. Tiens ! c'est singulier... moi, j'en vois deux !...

Chez nous, la buvette officielle n'existe pas, pour la bonne raison que deux ou trois établissements, situés dans le voisinage immédiat de la salle du Grand Conseil, en tiennent lieu. Il fut question, cependant, il y a une douzaine d'années, d'en établir une dans le péristyle. Plusieurs députés avaient déjà signé une proposition qui devait être déposée sur le bureau. Mais, après y avoir réfléchi, ils renoncèrent à leur projet, non point par la crainte d'être désapprouvés par l'assemblée, — bien au contraire, — mais plutôt à cause des quolibets et des critiques auxquels pouvait donner lieu cette innovation dans nos mœurs parlementaires.

D'un autre côté, les marchands de vin du quartier de la Cité, déjà dépouillés de divers établissements qui faisaient autrefois la prospérité de la ville haute, firent des pieds et des mains contre cette idée. Et plusieurs députés, leurs clients dévoués, intervinrent activement auprès de leurs collègues.

— Ça ne va-t-il pas bien comme ça ? disaient-ils ; le café Bize touche presque, Hurny est à deux pas, on y va tant qu'on veut, et puis... et les fricassées de la mère Bize, le foie de veau, les zizelettes, allez chercher dans votre péristyle !...

— Il n'y aurait qu'un avantage, fit observer l'un d'eux, c'est qu'on ne serait pas obligé de sortir du bâtiment du Grand Conseil, ce serait assez gentil.

— La belle affaire, dit un autre; faut-il pas mieux faire quelques pas que de s'endormir dans la salle, quand il y a comme ça de ces longs rapports?...

— Aloo!

Et l'idée d'une buvette officielle en resta là.

Cela dit, reconnaissons que c'est peut-être à tort qu'on a critiqué et plaisanté sur nos honorables représentants allant se rafraîchir dans les deux établissements dont nous venons de parler. Qui sait si le demi-litre n'a pas été maintes fois la cause de réconciliations politiques, s'il n'a pas souvent mis fin à de fâcheux malentendus, si les décisions les plus profitables au pays n'ont pas été facilitées par ces petits entr'actes, où les questions se liquident dans une agréable confraternité.

Où, nous avons la conviction que par son bon vin, ses excellents petits *dix heures*, le premier cordon-bleu de là-haut a déridé bien des fronts, dissipé bien des moments de mauvaise humeur, rapproché des députés qui se regardaient de travers.

On nous accusera peut-être d'exagération, mais essayez, je vous prie, pendant une session seulement, de fermer nos cafés de la Cité, et de ne laisser là-haut d'autre moyen de se reconforter que la fontaine du quartier, quelles que soient la fraîcheur et la pureté de son eau, et vous m'en direz des nouvelles.

Qui dit séance, réunion, assemblée quelconque, dit rafraîchissements à proximité; vous ne sortez pas de là. En voulez-vous une preuve encore plus convaincante que tout ce qui vient d'être dit, et qui nous est fournie par ces bonnes mœurs d'autrefois, par ce bon vieux temps de sobriété, d'amour et d'eau fraîche?... Lisez les lignes suivantes, que nous empruntons à la *Feuille d'Agriculture et d'économie générale*, de 1813, publiée à Lausanne sous le patronnage de la « Société d'Agriculture et d'Economie » du canton de Vaud :

« En 1804, la municipalité de Mollondins, situé sur la route de Moudon à Yverdon, apprit qu'il était question de l'établissement d'une pinte, dont la concession allait être faite à l'un des particuliers de la commune. Effrayée des conséquences graves qui auraient résulté d'un pareil établissement dans un lieu qui ne doit l'aisance dont il jouit qu'à la sobriété et à l'activité de ses habitants, sentant, d'un côté, que le cercle de Mollondins, composé de onze communes, ne pouvait se passer d'un lieu où les citoyens appelés à paraître de-

vant la justice de paix pussent se rafraîchir, la municipalité prit la résolution de demander pour elle-même la concession du droit de pinte, sous la condition de ne faire ouvrir la cave que les jours d'assemblée de justice, et cela par un de ses membres, à tour, chargé de livrer le vin nécessaire à ceux qui auraient à faire à Mollondins ces jours-là, avec ordre de cesser la distribution, lorsque les séances seraient terminées.

» Le Petit Conseil accorda cette demande. »

## LE TREIZIÈME A TABLE.

PAR JEAN BARANCY.

### II

Le dîner fut gai. Mosette avait la plaisanterie facile et j'ai toujours pensé que si, au dessert, il eut pour sa voisine toutes les courtoisies dont je me souviens, il n'en fallait pas chercher d'autre raison.

Vers les neuf heures la servante annonça : — Monsieur Bénédic!

Aussitôt la conversation cessa et Mosette se leva pour tendre les mains au nouveau venu.

— C'est bien à toi d'être venu, mon enfant! lui dit-il

C'était un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, de haute stature, brun et très pâle. Il me produisit une sensation étrange. Ses yeux noirs profonds et doux s'arrêtèrent un instant sur Nielle et il répondit d'une voix qui tremblait légèrement comme s'il se fût trouvé sous le coup d'une grande émotion :

— N'avais-je pas promis de venir, mon ami?

Chacun se recula et le jeune homme s'assit en face de M<sup>lle</sup> Rosalie, qui traça à la dérobée un signe de croix sur son cœur.

C'était le treizième!

— Tu arrives à propos, reprit Mosette, tu vas boire du champagne avec nous.

La servante apporta un verre et il le remplit le premier pour remplir ensuite tous les autres.

— A ta santé, mon fils! dit-il.

Et il leva le sien d'où s'échappait une mousse légère, scintillante et rose. Mais Bénédic mouilla à peine ses lèvres et posa sur la table son verre encore plein.

Mosette haussa les épaules.

— Tu devrais attendre d'être moine, pour faire pénitence! reprit-il.

Bénédic sourit.

— Je ne serai pas moine, répondit-il doucement.

— Baste! que seras-tu alors?

— Dominicain, mon cher Mosette.

— Eh qu'importe! Tu n'entreras pas moins au couvent... Singulière idée que tu as là, mon cher enfant.

M<sup>me</sup> Mosette fit un signe à son mari, tandis que les dames chuchotaient entre elles. Moi, je regardai Bénédic avec plus d'attention et je pensai qu'avec son visage d'une pâleur exsangue, ses yeux profonds à donner le vertige, et la mélancolie empreinte sur son front, la longue robe de drap blanc lui siérait bien...

Mais Mosette s'occupait peu de la bonne ou mauvaise tournure qu'il aurait alors.

— Ce n'est pas sérieux, n'est-ce pas? continua-t-il, tu n'as pas assez réfléchi... Je sais bien qu'en agissant ainsi tu accomplirais le vœu de ta pauvre mère, et que tu as promis... Mais enfin, une promesse ne suffit pas, il faut...

— Mon ami, interrompit sa femme, si nous parlions d'autre chose?

On changea de conversation, ce qui était d'autant plus juste que la vocation de Bénédic devait importer peu aux invités et surtout à Danielle.

Je ris aisément des gens crédules qui s'effrayent d'une salière renversée ou d'un couvert mis en croix. Je ne crois pas non plus qu'un treizième à table doive porter malheur et que sa présence équivale à un arrêt de mort...

Eh bien! cependant, je veux être franc: Bénédic m'impressionna beaucoup. Il était trop pâle, il avait l'air trop grave. Que diable! quand on a cet air-là on ne va pas au milieu de gens qui fêtent des fiançailles!

Je ne fus pas, d'ailleurs, le seul à subir cette impression pénible. Quoi que fit mon ami Mosette pour maintenir la gaité et le rire, ils s'envolèrent et ne revinrent pas. Nielle, elle-même, ne pouvait réagir, et parfois un soupir, que seul je remarquais parce que seul je l'observais, venait mourir sur ses lèvres rouges.

Et il n'y avait point à dire, ce revirement datait de tout à l'heure, quand la servante avait annoncé :

— Monsieur Bénédic!

— Vois-tu, me dit Mosette, lorsque, vers les onze heures, les invités se furent retirés, et qu'il me conduisit de nouveau dans ma chambre, il aurait mieux valu qu'il ne vint pas, et je ne lui aurais certainement pas recommandé de le faire, si j'avais su qu'il apportât cette piètre mine.

— Il a l'air malade...

— Il ne l'est cependant pas.

— Alors il doit avoir quelque chagrin. Tu le connais depuis longtemps?

— Depuis ton départ pour Paris. Je l'aime beaucoup, c'est un charmant garçon, d'une intelligence supérieure, fort instruit et ne manquant pas de cœur.

— Un phénix alors?

— Presque. A ce point que j'ai eu un instant l'idée de lui faire épouser Danielle.

— Ah! baste! Et pourquoi ne l'as-tu pas fait!

— Pourquoi? Tu as bien entendu ce qu'il disait à table?

— Il va se faire religieux?

— C'est une raison, je pense!

— Certes! Mais a-t-il réellement la vocation, et ne serait-ce pas cela qui l'assombrit?

— Heu! fit Mosette. De tout temps ça été le vœu de sa pauvre mère...

— Cependant?

— Je sais bien, ça ne suffit pas; mais voici: Bénédic a été élevé par elle. Plus tard il n'a pas, même pour ses études, quitté la maison. C'est son oncle, un vieux prêtre chez qui ils habitaient, qui l'instruisit. On l'a tenu comme une fille, ma parole! A l'âge de dix-sept ans, il fut si gravement malade qu'on désespéra de le sauver, et c'est alors que sa bonne femme de mère fit ce vœu singulier, auquel il acquiesça dans le trouble de